**Séminaire EDI (Ecole, Diversité, Inégalités)**

**16 janvier 2020**

**Des jeunesses dans les marges de l’école ?**

**Résumés des interventions**

**Céline ROTHÉ** - Ingénieure de recherche en sociologie, Docteure en science politique
Département SHS – EHESP/ Arènes (UMR 6051)

**La scolarité de jeunes confrontés à des troubles psychiques**

Les troubles psychiques viennent interrompre brutalement les trajectoires de placement vers l'âge adulte et affectent notamment la scolarité. Comment les jeunes confrontés à des troubles durables et handicapant, et leurs familles, négocient avec l'institution scolaire et envisagent leur parcours scolaire suite à ce que l'on peut considérer comme une bifurcation biographique ?
Au cours de cette intervention, nous aborderons les facteurs sociologiques qui génèrent des variations dans les parcours scolaires, comme la capacité des parents à négocier les conditions de la scolarité de leur enfant, mais aussi le diagnostic de ses troubles. Nous évoquerons également la réaction des professionnels de l'Ecole face à ce qui est désigné comme une augmentation des troubles et de la souffrance psychique chez les élèves.

Dernières publications :

MAUNAYE Emmanuelle, MUNIGLIA Virginie, POTIN Emilie, ROTHE Céline, 2019, Le domicile familial comme ressource ? Expériences de recohabitation dans les transitions vers l’âge adulte, RFAS, 2019-2, p. 145-166.
ROTHE Céline, 2018, Accompagner les « jeunes en errance » ou adapter les normes de l’insertion, Formation Emploi, 143, (3), p. 161-182.
ROTHE Céline, 2018, La fréquentation routinière des lieux de l’urgence sociale comme élément de socialisation des jeunes de la rue. Espaces et sociétés, 171, (4), p. 109-126.

**Sami ZEGNANI** – Maître de conférences en sociologie, IUT carrières Sociales (Rennes 1). Chercheur au CRAPE (UMR 6051)

**Salafisme : les cadres de l'apprentissage théologique
et les rapports aux structures associatives**

Cette intervention aura pour objectif d’examiner les rapports entre le salafisme quiétiste et le monde associatif. Théologiquement, la mouvance salafie entend renouer avec ce qu’elle considère comme l’islam authentique, supposément pratiqué par les trois premières générations de l’islam. Dans cette perspective religieuse, la participation politique démocratique est totalement proscrite car elle est considérée comme une innovation occidentale profane, bien loin, selon eux, de la pure tradition musulmane. Ce rejet de la participation s’est accompagné d’une aversion pour toute forme d’innovation organisationnelle et c’est donc ainsi que théoriquement la forme associative au cours de l’émergence de ce mouvement religieux en France, est apparue aux yeux des salafis comme un modèle organisationnel interdit dans les années 1990 et au début des années 2000. Cependant, dans les faits, les salafis se sont largement appuyés sur des associations existantes pour développer des activités d’enseignement théologique et d’apprentissage de la langue arabe, nécessaire selon eux, pour toute compréhension des textes saints.

De plus, au fur et à mesure de la diffusion du mouvement dans les quartiers populaires, les rapports parfois conflictuels entretenus entre les salafis et les gestionnaires des lieux de culte ont amené les premiers à revoir leurs positionnements vis-à-vis de l’activité associative pour obtenir parfois une indépendance en créant des associations. Quels rapports à l’apprentissage les salafis entretiennent-ils ? Comment mêlent-ils les codes de la culture associative et ceux du salafisme ? Comment conçoivent-ils les écarts avec le dogme susceptibles d’émerger de l’activité associative (élections, mixité sexuelle etc.)?

Les résultats présentés reposent sur deux travaux ethnographiques réalisés entre 1999 et 2006 dans deux villes de la région parisienne puis entre 2015 et 2017 en province.